

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE DOUZE LE 04 Octobre (04/10/2012)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 28 septembre, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire,**

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, **Adjoints,**

M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUd, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Nathalie DA MOTA, Mme Christine FANFELLE, M. Guy ROQUEFORT, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Martine DAMIANI (représentée par Mme FANFELLE), M. Bernard REDON (représenté par M. EMPOCIELLO), Mme Marie DOURLENT (représentée par M. JEAN), **Adjoints,**

M. Franck BOUSQUET (représenté par Mme HEMMAMI), Mme Odile MARTY-MOTHEs (représentée par Mme CASTRO), M. Abdelkader SELAM (représenté par M. NUNZI), M. Gérard VALLES (représenté par Mme LASSALLE), M. Richard BAPTISTE (représenté par M. MOTHEs), Mme Colette ROLLET (représentée par M. ROQUEFORT), Mme Carine NICODEME (représentée par M. GAUTHIER), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. BENECH), **Conseillers Municipaux**

ETAIENT ABSENTS :

M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, **Adjoints,**
M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

M. Philippe CHAUMERLIAC est nommé secrétaire de séance.

ENFANCE

27 – 04 octobre 2012

ACCUEIL MUNICIPAL DU MERCREDI MATIN – TARIFICATION AUX FAMILLES – ANNEE SCOLAIRE 2012/2013

Rapporteur : Madame FANFELLE

Vu le décret n° 2008 – 463 du 15 mai 2008 modifiant le décret n° 90- 788 du 06 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires,



Considérant la nécessité de pérenniser l'accueil des enfants des écoles maternelles et élémentaires le mercredi matin,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la continuité de l'« Accueil municipal du mercredi matin » maternel et primaire pour l'année scolaire 2012 / 2013 sur le groupe scolaire de Montebello et de la nouvelle tarification :

- 6 € par enfant et par période quelque soit le nombre de jours de présence de l'enfant.
- Les 3 périodes définies sont : de septembre aux vacances de Noël
de janvier aux vacances de Pâques
des vacances de Pâques aux vacances d'été


**Le conseil municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE les tarifications ci-dessus, demandées aux familles.

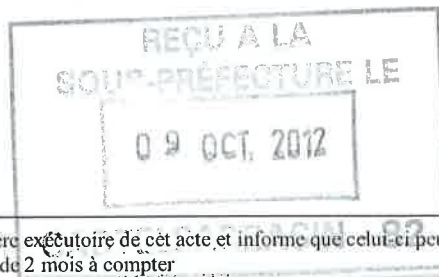
Pour copie conforme

Moissac le 8 octobre 2012

Le Maire,



Jean-Paul NUNZI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter de la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :